

**REGLEMENT DE L'OPÉRATION**  
**« TENTEZ DE GAGNER UNE CARTE CADEAU ENVIE DE FRAISE ET VOTRE VALISE MATERNITE PETIT BATEAU »**



**ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE**

---

La **SAS DIGITAL FASHION GROUP** au capital de 154 705 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 449 327 667, et dont le siège social est sis 101, rue Réaumur 75002 Paris (ci-après dénommée la « Société Organisatrice » ou « ENVIE DE FRAISE »).

**organise en partenariat avec**

La Société **PETIT BATEAU**, SASU au capital de 13 263 824 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro 542 880 125, et dont le siège social est sis 15, rue du Lieutenant Pierre Murard 10000 Troyes (ci-après dénommée « PETIT BATEAU »).

**Du 6 mai 2020 00:00:00 au 15 mai 2020 23:59:59** une opération entièrement gratuite et sans obligation d'achat intitulée « Tentez de gagner une carte cadeau Envie de Fraise et votre valise maternité Petit Bateau » (ci-après dénommé « l'Opération ») accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://ma-valise-maternite.fr/> (ci-après dénommée le « Site »), et notamment publiée par PETIT BATEAU sur son compte officiel Facebook (<https://www.facebook.com/petitbateau>) et Instagram (<https://instagram.com/petitbateau/>) et par ENVIE DE FRAISE sur son compte officiel Facebook (<https://www.facebook.com/enviedefraisefrance/>) et Instagram (<https://www.instagram.com/enviedefraise/>). Les modalités de participation à l'Opération sont décrites dans le présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »).

**ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION**

---

La participation à l'Opération est ouverte gratuitement et sans obligation d'achat à toute personne physique majeure disposant d'un accès internet, d'une adresse de courrier électronique, et domiciliée en France métropolitaine (ci-après dénommé le « Participant »), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, de PETIT BATEAU (et du Groupe Rocher auquel PETIT BATEAU appartient), ainsi que de leur famille, leurs concubins, et d'une façon générale des sociétés et boutiques participant directement ou indirectement à la promotion et/ou à la réalisation de l'Opération.

**ARTICLE 3 - ACCEPTATION DU REGLEMENT**

---

La participation à l'Opération implique une attitude loyale de la part de chaque Participant, ainsi l'acceptation expresse et sans réserve du Participant au présent Règlement dont il reconnaît avoir pris connaissance avant sa participation à l'Opération, au principe de l'Opération, aux Conditions Générales d'Utilisation du Site et aux règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite, etc....) et leur respect.

Toute manœuvre visant à contourner le Règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres Participants et de manière plus générale tout comportement frauduleux (y compris tentative de fraude et / ou tricherie) et/ou contraire au Règlement, entraîne immédiatement et irrévocablement l'annulation de la participation à l'Opération du Participant contrevenant et l'annulation, le cas échéant, de l'attribution de la Dotation (telle que définie à l'article 6 ci-après) si le Participant en a gagné une, sans préjudice des éventuelles indemnités que PETIT BATEAU serait en droit de réclamer.

La Société Organisatrice et PETIT BATEAU pourront décider d'annuler l'Opération s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination d'un ou plusieurs Gagnant(s).

**ARTICLE 4 - PRINCIPES ET MODALITES DE L'OPERATION**

---

L'Opération propose à chaque Participant de tenter de gagner une carte cadeau Envie de Fraise et une valise maternité Petit Bateau (voir composition à l'article 6 ci-dessous).

Le Participant devra se rendre à l'adresse URL suivante : <http://ma-valise-maternite.fr/>, remplir entièrement et correctement l'ensemble des champs du formulaire de renseignements indiqués comme étant obligatoires (nom, prénom, adresse email, ...) pour que son inscription au tirage au sort soit validée. La participation à l'Opération est limitée à une participation par personne.

Toute participation via un autre mode de communication (mail, voie postale, etc.) ne sera pas prise en compte dans le cadre de l'Opération.

Il est rigoureusement interdit pour un même Participant (même nom, même prénom, même date de naissance) de participer à l'Opération avec plusieurs adresses email ou à partir de l'adresse email d'une autre personne, ou plus généralement, par tout autre moyen visant à permettre à une même personne de participer plusieurs fois à l'Opération.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. A ce titre, la Société Organisatrice et PETIT BATEAU se réservent le droit de réclamer tout justificatif nécessaire pour établir que le Participant remplit bien les conditions de participation imposées par le Règlement. Tout Participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 (huit) jours calendaires à compter de la demande sera considéré comme renonçant à sa participation et, le cas échéant, à la Dotation obtenue, sans qu'il ne puisse causer grief à la Société Organisatrice ni à PETIT BATEAU.

Tout Participant ne respectant pas les conditions posées par le présent article verra immédiatement et de plein droit sa participation à l'Opération annulée

## **ARTICLE 5 - DESIGNATION DES GAGNANTS**

---

A l'issue de l'Opération, cinq (5) personnes seront tirées au sort, parmi l'ensemble des Participants ayant valablement participé à l'Opération (ci-après individuellement le « Gagnant » et collectivement les « Gagnants »), sur la base d'un fichier récapitulatif des participations par ordre chronologique.

Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le 5 juin 2020 par et sous le contrôle de l'Etude SCP Saint-Georges, Huissier de Justice, 54 Boulevard Gambetta, 10000 Troyes.

## **ARTICLE 6 - DESCRIPTION ET OBTENTION DES DOTATIONS**

---

Chaque Gagnant se verra attribuer une carte cadeau Envie de Fraise et une valise maternité Petit Bateau (ci-après dénommées ensemble la « Dotation ») d'une valeur commerciale totale de **cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros (599€) TTC** (prix de vente consommateurs conseillé susceptible de varier en fonction de la taille des produits de la valise maternité PETIT BATEAU) dont le détail est le suivant :

- ❖ Une carte cadeau ENVIE DE FRAISE (carte cadeau dématérialisée) d'une valeur de trois cents (300) euros, valable jusqu'au 31 décembre 2020. La carte cadeau est valable exclusivement sur le site internet de ENVIE DE FRAISE (<https://www.enviedefraise.fr>). La carte cadeau ENVIE DE FRAISE ne pourra être ni reprise, ni échangée, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier tant par la Société Organisatrice que par PETIT BATEAU. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation ni contestation d'aucune sorte.

### **ET**

- ❖ Une valise maternité PETIT BATEAU d'une valeur commerciale de deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros (299€) TTC composée des indispensables pour bébé suivants :
  - Une (1) paire de chaussettes bébé bouclette éponge ;
  - Un (1) body naissance manches longues ;
  - Un (1) body naissance manches longues sérigraphié ;
  - Un (1) body naissance manches longues en tubique ;
  - Un (1) gilet bébé laine et coton ;
  - Un (1) dors-bien naissance à col ;
  - Un (1) dors-bien naissance imprimé ;
  - Un (1) ensemble bébé 3 pièces ;
  - Une (1) brassière bébé ;
  - Un (1) bonnet naissance ;
  - Une (1) gigoteuse naissance ;
  - Un (1) carré de bain bébé ;
  - Un (1) doudou lapin ;

- Un (1) lange bébé ;
- Un (1) petit bavoir bébé imprimé ;
- Un (1) petit bavoir bébé ;
- Une (1) valise Petit Bateau contenant les produits ci-dessus.

Les articles de la valise maternité composée des indispensables pour bébé, correspondent à une taille trois (3) mois et à un coloris blanc, sans possibilité pour le Gagnant de choisir la taille et/ou le coloris des articles.

La valeur de la Dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation tant auprès de la Société Organisatrice qu'auprès de PETIT BATEAU.

Tous les frais exposés postérieurement à l'Opération notamment pour l'entretien et l'usage de la Dotation sont entièrement à la charge du Gagnant.

La Dotation est strictement nominative et n'est pas transmissible. Elle ne pourra être ni reprise, ni échangée (y compris contre une autre taille et/ou couleur des produits composant la valise maternité PETIT BATEAU), ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier tant par la Société Organisatrice que par PETIT BATEAU. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation ni contestation d'aucune sorte.

La Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU se réservent la possibilité de remplacer et/ou modifier, à tout moment et sans préavis, la Dotation sans que PETIT BATEAU et/ou la Société Organisatrice ne puissent être inquiétées à ce titre. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification aux Participants.

Dans les cas où la Dotation mise en jeu ne serait plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice et/ou de la volonté de PETIT BATEAU, ces dernières s'engagent à remplacer cette Dotation par une dotation de nature et de valeur équivalente.

La Société Organisatrice contactera les Gagnants par courrier électronique au plus tard quinze (15) jours à compter de la réalisation du tirage au sort conformément à l'article 5 ci-dessus.

Ce courrier électronique leur indiquera les modalités de remise de leur Dotation auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier.

Aux fins de remise de leur Dotation, les Gagnants devront prendre contact par courrier électronique avec la Société Organisatrice dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception du courrier électronique envoyé par la Société Organisatrice, et se conformer aux instructions communiquées par la Société Organisatrice dans ce courrier.

Il est de la seule responsabilité de chaque Gagnant de consulter régulièrement sa boîte de messagerie afin de prendre connaissance et répondre en temps utile aux sollicitations de la Société Organisatrice. En aucun cas la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être recherchée si un Gagnant ne prenait pas connaissance d'un de ses courriers électroniques en temps utile.

Dans le cas où un Gagnant serait injoignable, ou ne prendrait pas contact avec la Société Organisatrice dans le délai de quinze (15) jours visé plus haut, ou ne suivraient pas les instructions de la Société Organisatrice afin sa Dotation puisse lui être remise, celle-ci sera définitivement perdue.

La carte cadeau ENVIE DE FRAISE sera transmise à chaque Gagnant par la Société Organisatrice par voie électronique (la carte cadeau étant elle-même sous format dématérialisé) ; la valise maternité PETIT BATEAU sera transmise à chaque Gagnant par voie postale par PETIT BATEAU. Dans cette perspective, les Gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur adresse mail et leur domicile. Il est à ce titre de la seule responsabilité de chaque Gagnant de fournir à la Société Organisatrice et à PETIT BATEAU l'ensemble des informations nécessaires à la remise de la Dotation (adresse postale exacte notamment).

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

En aucun cas, la Société Organisatrice et PETIT BATEAU ne pourront être tenues responsables du délai de mise à disposition de la Dotation ainsi qu'en cas d'impossibilité pour les Gagnants de bénéficier de leur Dotation pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice et/ou de PETIT BATEAU. Notamment, la Société Organisatrice et PETIT BATEAU ne pourront en aucun cas être tenues responsables en cas de perte et/ou détérioration de la Dotation lors de son envoi postal, sauf si cette perte ou détérioration est due à la faute directe de la Société Organisatrice ou de PETIT BATEAU, et plus généralement si les Gagnants ne reçoivent pas leur Dotation.

D'une manière générale, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être inquiétée en cas de problèmes rencontrés dans le cadre de la remise de chacune des Dotations.

Sans préjudice de toute action judiciaire, la Société Organisatrice n'est pas tenue de faire bénéficier d'une quelconque Dotation les Gagnants si ces derniers ont manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat de l'Opération ou ne se sont pas conformés au présent Règlement.

## **ARTICLE 7 – PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS**

---

Lors de la prise de contact avec les Gagnants par courrier électronique, la Société Organisatrice les sollicitera afin d'obtenir leur accord pour utiliser leur nom, prénom et ville de résidence, dans toute manifestation publicitaire réalisée par la Société Organisatrice et/ou par PETIT BATEAU, liée à la présente Opération, dans tout pays, sur tout support (existant ou à venir), sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que la Dotation remportée, et ceci pour une durée maximale d'un (1) an.

Dans le cas où le ou les Gagnants ne souhaiteraient plus voir ses informations personnelles utilisées par la Société Organisatrice et/ou par PETIT BATEAU comme mentionné ci-dessus, il ou ils devront le notifier par courrier à l'adresse suivante :

Petit Bateau – Service Communication  
Opération « Tentez de gagner une carte cadeau Envie de Fraise et votre valise maternité Petit Bateau »  
116 rue Réaumur  
75002 Paris

## **ARTICLE 8 – INFORMATIQUE ET LIBERTE**

---

Les données à caractère personnel, communiquées par les Participants, collectées dans le cadre de l'Opération, feront l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice et PETIT BATEAU, responsables des traitements qu'elles réalisent respectivement, à savoir :

- Pour la Société Organisatrice : enregistrer les participations, communiquer à PETIT BATEAU la liste des Participants pour la réalisation du tirage au sort, informer les Gagnants du résultat de l'Opération, obtenir l'ensemble des éléments nécessaires à la livraison des Dotations par PETIT BATEAU et adresser la carte cadeau ENVIE DE FRAISE à chaque Gagnant ;
- Pour PETIT BATEAU : faire procéder au tirage au sort, informer la Société Organisatrice de l'identité des Gagnants et adresser la valise maternité PETIT BATEAU à chaque Gagnant.

Sauf mention contraire aux présentes, toutes les données sont collectées uniquement pour la nécessité de l'Opération et seront supprimées à son issue.

Le fait de ne pas fournir ses données personnelles aura comme conséquence pour le Participant, de ne pas pouvoir participer à l'Opération.

Sous réserve d'avoir obtenu le consentement préalable et exprès des Participants :

- La Société Organisatrice et PETIT BATEAU pourront utiliser les données personnelles recueillies dans le cadre de l'Opération à des fins commerciales et/ou de communication (gestion des clients et prospection) ;
- Les données seront supprimées à l'issue d'une période de (trois) 3 ans sans réponse de la part des Participants aux sollicitations de la société Organisatrice et/ou de PETIT BATEAU.

Les destinataires du traitement sont le personnel dûment habilité de la Société Organisatrice, PETIT BATEAU, l'Etude SCP Saint-Georges, Huissier de Justice, 54 Boulevard Gambetta, 10000 Troyes réalisant le tirage au sort conformément à l'article 5 ci-avant, et éventuellement le Groupe Rocher auquel PETIT BATEAU appartient.

Conformément à la loi dite « Informatique et Liberté » modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016-679 du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de leurs données qu'ils ont fournies à la Société Organisatrice.

Si les Participants souhaitent exercer leurs droits, il convient d'adresser une demande en précisant leurs nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité :

Pour la Société Organisatrice :

**DIGITAL FASHION GROUP**  
**Service Clients**  
**101 rue Réaumur 75002 Paris - France**

Pour PETIT BATEAU :

**PETIT BATEAU SERVICE RELATION CLIENTS**  
**15 rue du Lieutenant Pierre Murard**

BP 525  
10081 Troyes Cedex

Ou

[privacy@fr.petitbateau.com](mailto:privacy@fr.petitbateau.com)

Si les Participants ne souhaitent plus recevoir d'offres de PETIT BATEAU, ils peuvent le signaler par courrier à l'adresse ci-dessus et/ou par email à l'adresse suivante : [contacts@fr.petitbateau-clients.com](mailto:contacts@fr.petitbateau-clients.com).

Pour plus d'informations : Rubrique « Politique de protection des données » : <https://www.petit-bateau.fr/politique-de-protection-des-donnees/>

Pour la Société Organisatrice : <https://www.enviedefraise.fr/content/186-confidentialites-des-donnees>

## ARTICLE 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

---

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant l'Opération, en ce compris le présent Règlement sont strictement interdites.

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs appartenant à la Société Organisatrice et notamment reproduits sur le Site ou sur tout autre élément lié à l'Opération sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales

Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs appartenant à PETIT BATEAU et notamment reproduits sur le Site ou sur tout autre élément lié à l'Opération sont la propriété exclusive de PETIT BATEAU et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

## ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

---

Le mode de délivrance des Dotations s'effectuera sous la responsabilité de la Société Organisatrice pour la carte cadeau ENVIE DE FRAISE et de PETIT BATEAU pour la valise maternité PETIT BATEAU.

Toutefois leur responsabilité ne saurait être encourue si un Participant :

- subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, panne EDF, incident serveur, déconnexion accidentelle...),
- fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain ou de lui faire parvenir la Dotation éventuellement attribuée.

La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'encombrement du réseau, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Le Participant est informé qu'en accédant au Site, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique chargé d'enregistrer la navigation sur les sites Internet.

Les cookies servent à identifier le Participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un Participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur en désactivant cette fonction dans son logiciel de navigation. Lorsque cette fonction est désactivée, le Participant garde la possibilité d'accéder au Site et de participer à l'Opération.

La Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU informent que, compte tenu des caractéristiques du réseau internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elles ne sauraient être tenues pour responsables d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

En conséquence, elles ne sauraient en aucune circonstance être tenues responsables sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement de l'Opération ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du dysfonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Opération ou ayant endommagé le système d'un Participant.

La Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU ne pourront être tenues responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de la Dotation d'un Gagnant. A ce titre, toute demande de participation réalisée au moyen d'une adresse email d'une durée de validité inférieure à trente (30) jours, dans la mesure ou l'utilisation de ces adresses emails est contraire au bon déroulement de l'Opération car celle-ci ne permet pas à la Société Organisatrice (i) de contacter les Gagnants à la fin de l'Opération et/ou (ii) de garantir les Participants la bonne réception des e-mails d'offres commerciales ou d'invitations aux prochaines opérations malgré l'accord préalable de ces derniers, ne saurait engager la responsabilité de la Société Organisatrice ainsi que celle de PETIT BATEAU.

Il est précisé que la Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU ne pourront être tenues responsables de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'Opération, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion au Site et la participation à l'Opération de toute personne se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve, de tout acte, fait ou omission des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation du Site.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves utiles et sont recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document établi, reçu ou conservé par écrit.

La Société Organisatrice et PETIT BATEAU feront leurs meilleurs efforts pour permettre un accès à l'Opération à tout moment, sans pour autant être tenues à l'obligation d'y parvenir. Elles pourront, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au Site et à l'Opération qu'il contient. La Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU ne seront en aucun cas responsables de ces interruptions et de leurs conséquences.

La Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU ne pourront être tenues pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leurs volontés, l'Opération est partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée. Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU ne pourront être tenues pour responsables en cas d'interruption du service provoqué par un incident de réseau internet ou par un incident technique indépendant de sa volonté. Elles ne pourront être tenues pour responsables si, par suite d'incidents dans l'acheminement du courrier électronique, des participations ne leurs sont pas parvenues.

La Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU seront dégagées de toute responsabilité en cas de survenance d'un élément de force majeure (grèves, intempéries, etc.) qui priverait même partiellement le(s) Gagnant(s) de son/leur gain.

## **ARTICLE 11 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

---

L'Opération est gratuite et sans obligation d'achat. Ainsi et sous réserve des conditions posées au présent article, les Participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour leur participation à l'Opération.

Le montant remboursé sera calculé sur la base d'une estimation forfaitaire de la durée de connexion nécessaire pour participer dans la limite de trois (3) minutes au tarif de connexion appliqué par le fournisseur d'internet du Participant concerné.

Les remboursements sont limités à un remboursement par Participant sur toute la durée de l'Opération.

La demande de remboursement doit être effectuée par écrit, sous enveloppe timbrée au tarif lent en vigueur et adressée à :

### **SAS DIGITAL FASHION GROUP**

Opération « Tentez de gagner une carte cadeau Envie de Fraise et votre valise maternité Petit Bateau »  
101, rue Réaumur 75002 Paris – FRANCE

- parvenir à la Société Organisatrice avant le 15 juillet 2020, le cachet de la poste faisant foi,
- indiquer les nom, prénom, adresse postale personnelle et identifiant (adresse email),
- indiquer les dates, heures et durée de connexion au Site pour le mois donné,
- joindre la facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné, faisant apparaître la date et l'heure de ses connexions au Site clairement soulignées. Les coordonnées du compte joueur devront être les mêmes que celles de la facture FAI,
- être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE),
- être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité.

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique Participant.

Les Participants sont informés que, étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. Il est néanmoins expressément précisé que tout accès à l'Opération s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (telle que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer à l'Opération ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Le cas échéant, les frais de timbres engagés pour une telle demande seront remboursés par la Société Organisatrice, au tarif lent en vigueur, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Les frais liés aux photocopies des justificatifs sont remboursés sur la base de 0,15 centimes d'euro le feuillet, sur simple demande formulée dans la demande de remboursement des frais de connexion.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les soixante (60) jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande et notamment de la conformité des informations contenues à la lettre de demande de remboursement aux informations enregistrées sur le formulaire d'Inscription saisi sur le Site.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou erronées ne sera pas prise en compte.

## **ARTICLE 12 - MODIFICATION DU REGLEMENT**

---

La Société Organisatrice et/ou PETIT BATEAU se réservent le droit de modifier à tout moment, les articles du présent Règlement et notamment les règles de l'Opération et la Dotation attribuée, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau internet et de la politique commerciale de la Société Organisatrice et/ou de PETIT BATEAU.

Chaque modification fera l'objet d'un avenant au Règlement et sera déposée auprès de l'Etude SCP Saint-Georges, Huissier de Justice, 54 Boulevard Gambetta, 10000 Troyes.

### **ARTICLE 13 - DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

---

Le présent Règlement est déposé auprès de l'Etude SCP Saint-Georges, Huissier de Justice, 54 Boulevard Gambetta, 10000 Troyes.

Une copie de ce Règlement est adressée à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse de la Société Organisatrice.

Le timbre concernant l'envoi postal pour obtenir ce Règlement, sera remboursé forfaitairement sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande écrite accompagnée d'un RIB joint à la demande de Règlement. Une seule demande de copie de ce Règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par Participant (même nom, même prénom, même adresse postale).

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'huissier et la version du Règlement accessible en ligne, la version déposée chez l'Huissier prévaudra. De même, la version déposée fait foi face aux informations divulguées sur le site de l'Opération et en contrariété avec le présent Règlement.

Le présent Règlement est également consultable à l'adresse suivante : <http://www.ma-valise-maternite.fr>.

### **ARTICLE 14 - INTERPRETATION / LITIGES**

---

Toutes questions d'application ou d'interprétation du Règlement ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser, seront tranchées souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice, PETIT BATEAU ou l'Etude SCP Saint-Georges, Huissier de Justice, 54 Boulevard Gambetta, 10000 Troyes.

Le Règlement et l'Opération sont soumis à la loi Française. Les Participants sont donc soumis à la réglementation française.

Tout litige né à l'occasion de l'Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de PARIS.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du Règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même et toutes ses autres clauses conserveraient leur force et leur portée.